

COMMUNE DE CAZES-MONDENARD
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du mardi 10 mars 2020**

L'an deux mille vingt et le dix mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLOTEAU Jean-Michel, Maire.

Date de convocation : 03/03/2020.

Nombre des membres en exercice : 14

Présents : M. GUILLOTEAU Jean-Michel, Mme DESHURAUD Annie, M. GAYET Patrick, M. DESCOULS Jean-Jacques, M. LABORIE Marc, Mme NEGRE Sandrine, M. FRANCERIES Thierry, M. ROUGES Jean-Claude, M. RESONGLES Daniel, Mme PARCELLIER Dominique, M. SICARD Jean-Pierre.

Absentes excusées : Mme DENEGRE Danièle, Mme FILIPPI Béatrice, Mme FAYDI Christelle.

Présents : 11 Excusées : 3 Procurations : 0

M. SICARD Jean-Pierre a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil et les remercie de leur présence.

Compte-rendu du 26 février : aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Le 04/03/20 : Bon pour accord pour la réalisation d'un prélèvement et d'une analyse d'air dans la classe actuellement occupée par la maternelle à l'école publique, pour un montant de 180 € TTC.

Le 04/03/20 : Bon pour accord pour la réalisation d'un local de rangement dans la cour de l'école publique, pour un montant de 3 144 € TTC.

Le 04/03/20 : Bon pour accord pour le changement de la porte du garage abritant le minibus, pour un montant de 2 796,95 € TTC.

Décision du 27/02/20 : location du logement 3, place de la Poste. La location débutera le 01/03/20 pour un montant de 544 € mensuels.

DELIBERATIONS**1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Adopté à l'unanimité.

2. Instauration du Droit de Prémption Urbain

Adopté à l'unanimité.

3. Acquisition du fonds de commerce du Bar-Restaurant

A l'unanimité, le Conseil municipal annule la délibération en date du 19/03/2019 relative au même objet et approuve l'acquisition du fonds de commerce au prix négocié de 2 000 €. Les frais d'acte seront à la charge de la commune, le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires à cet effet et les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Travaux :

Madame DESHURAUD fait remarquer que les volets des logements situés 1, Grand'Rue sont vétustes, qu'ils se gonflent d'eau et sont très lourds à manipuler. Elle demande s'il serait envisageable de les changer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat de la Mairie.



Le Maire,

Jean-Michel GUILLOTEAU